

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

LORMONT CARRIET - Opération de renouvellement urbain - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier de Carriet est l'un des six sites prioritaires définis dans la convention du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne signée le 15 janvier 2001. Il dépend de Lormont commune de 21 430 habitants. Bien qu'elle soit l'une des plus petites communes de la CUB, Lormont est située au 10^{ème} rang de la CUB en terme de démographie. Le quartier Carriet est situé à flanc de coteau. Le haut Carriet est séparé du centre ville par la rocade bordelaise – le lien étant assuré par le pont Mireport -, et seul un passage étroit relie le bas Carriet à la commune.

Particulièrement bien situé par rapport au centre de Bordeaux et à proximité immédiate du Pont d'Aquitaine, le quartier de Carriet, au nord-ouest de la ville de Lormont est enclavé en raison de la proximité immédiate de la rocade et de la voie ferrée Bordeaux-Paris qui enserrent le site, et subit des nuisances phoniques fortes dues au trafic autoroutier (90000 véhicules/jour). Ces contraintes affectent particulièrement les trois écoles du haut Carriet ainsi que plusieurs ensembles de logements.

Cette cité est une des plus anciennes d'habitat social de l'agglomération bordelaise ; le bas Carriet a été construit dans les années 50 sur le modèle des cités jardins, le haut Carriet construit dans les années 60 marque la fin de l'urbanisation de ce quartier.

1498 logements, dont 95 % de locatifs sociaux regroupés en barres R+4, en une tour R+12 et en pavillonnaire occupent ce quartier. Ces logements sont gérés par deux bailleurs : Domofrance et Maison Girondine.

La population du quartier est de 3811 habitants ce qui représente 17,5 % de la population lormontaise. Les paramètres sociaux sont particulièrement alarmants : un taux de chômage de 35 %, 26 % de ménages monoparentaux, près de 50 % de la population qui ne dispose pas du 1^{er} niveau de qualification. Cette population est particulièrement captive spatialement (un tiers ne possède pas de véhicules) et financièrement (77 % des locataires ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM). 16 % de la population est étrangère.

Au titre du GPV, le quartier a déjà pu bénéficier de subventions particulières de l'Etat, pour les réalisations suivantes :

- Restructuration de la piscine et agrandissement pour accueil visiteurs pour un montant de 147.219 euros,
- Démolition de 10 logements (bât. 9) pour un montant de 43 543 euros.

Objectifs et programme du projet

Le projet de renouvellement urbain s'articule autour de l'arrivée du tramway dans le haut Carriet et de sa station mais aussi autour de deux pôles éducatifs, d'équipements publics, de commerces, de services, d'un parc d'activité afin d'assurer à la fois la dimension urbaine et sociale de rénovation du quartier par la diversité fonctionnelle. C'est l'ensemble de ces actions qui garantira la transformation en profondeur de ce quartier.

Le programme consiste à la démolition du groupe scolaire situé le long de la rocade, afin de promouvoir à cet endroit un pôle d'activités économiques, et par la démolition de 330 logements de la SA d'HLM DOMOFRANCE ; une liaison piéton cycliste sur le pont de Mireport reliera le quartier au reste de la ville.

Dans le bas Carriet, le bailleur Maison Girondine démolira 45 logements sociaux et un pôle éducatif sera construit. Le désenclavement du bas Carriet sera traité par la création d'un accès spécifique piéton cycliste sous la voie ferrée.

La recomposition des voiries et la création de mails plantés et d'un square viendront compléter ces aménagements sur le bas et le haut Carriet.

Le bailleur Domofrance reconstruira les 330 logements sociaux démolis : 234 logements sur le site même, les 96 autres logements n'ont pas encore été identifiés géographiquement à ce jour mais seront situés sur l'agglomération bordelaise.

Le bailleur Maison Girondine reconstruira les 45 logements sociaux démolis : 29 logements sur le site, les 16 autres logements hors site à reconstituer ne sont pas localisés à ce jour.

L'ensemble des 375 logements sociaux démolis dans le cadre de cette opération seront donc reconstitués : 263 logements sur site et 112 logements hors site.

Le projet de renouvellement urbain de Carriet à Lormont est en adéquation avec les objectifs et les recommandations prévus pour cette commune dans le PLH de la Communauté Urbaine de Bordeaux approuvé le 14 décembre 2001. Le PLU arrêté le 07 janvier 2005 reprend les axes forts de ce projet.

Ce projet à un coût global prévisionnel de 71,72 millions d'euros TTC.

Dans ce contexte, la CUB agit au titre de sa Maîtrise d'ouvrage et en tant que co-financeur de l'opération de construction démolition. La participation de la CUB s'élève à 4.004.984 euros (hors subventions FEDER et ANRU) auxquels il convient d'ajouter les participations à titre exceptionnel de 260.000 euros pour la protection phonique le long de la voie ferrée, de 310.000 euros pour l'élargissement du passage sous voie ferrée ainsi que le programme de droit commun des travaux concomitants du tramways estimés à 1.086.000 euros TTC.

La participation de l'ANRU est de 17.49 millions d'euros.

La participation de la ville de Lormont est de 24.41 millions euros(hors subvention).

La participation des bailleurs est de 40.65 millions d'euros (y compris les prêts pour la reconstruction)

Programme des actions d'accompagnement

La Communauté Urbaine de Bordeaux, s'engage à réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage et au titre des actions d'accompagnement le programme d'aménagement des espaces publics et de voiries tel que définis ci-après :

- en 2005 : Mail saint esprit
- en 2006 : rue des primevères, création d'une voie automobile zone 30 ou voie piétonne, aménagement de trottoirs,
- en 2006 : rue des acacias + parvis + mail– 1ère partie des aménagements :
 - Aménagement d'un parvis au droit de la salle de quartier, incluse dans le programme du pôle éducatif du bas Carriet et intégrant dans le même traitement de sol (béton désactivé ou pavés) l'avenue des acacias. Il comprend un parking paysager (un mail), un cheminement piétons/cyclistes et un large trottoir accompagné d'un alignement d'arbres longeant les habitations.
- en 2007 : parvis Mireport – 1^{ère} partie des aménagements
 - Aménagement d'un parvis avec un traitement de sol particulier (béton désactivé ou pavés), incluant l'avenue des champs, comprenant le réaménagement paysager du parcours promenade reliant le pont de Mireport au pôle éducatif du haut Carriet, ainsi qu'un espace paysager devant le château de Mireport évoquant la mémoire d'un jardin à la française.
- en 2007 : rue Louis Beydts, réfection de la voie et des trottoirs,
- en 2007 : rue Jacques Thibault, réfection de la voie et des trottoirs,
- en 2007 : rue N Beaujon, réfection de la voie et des trottoirs,
- en 2007 : lien traversant piéton / vélo
 - Aménagement d'une piste cyclable du pont de Mireport jusqu'à la rue Henri de Sourdis, d'environ 3 mètres de largeur et accompagnée d'un parc paysager. Ce lien reliera les deux ouvrages d'art au dessus de la rocade et sera réservé spécifiquement aux piétons et cyclistes.

- en 2008 : rue du fleuve, réfection des trottoirs, piste ou bande cyclable,
- en 2008 : rue des acacias + parvis + mail – 2nde partie des aménagements :

- Aménagement d'un parvis au droit de la salle de quartier, incluse dans le programme du pôle éducatif du bas Carriet et intégrant dans le même traitement de sol (béton désactivé ou pavés) l'avenue des acacias. Il comprend un parking paysager (un mail), un cheminement piétons/cyclistes et un large trottoir accompagné d'un alignement d'arbres longeant les habitations.
- en 2008 : Parvis Mireport – 2^{nde} partie des aménagements
 - Aménagement d'un parvis avec un traitement de sol particulier (béton désactivé ou pavés), incluant l'avenue des champs, comprenant le réaménagement paysager du parcours promenade reliant le pont de Mireport au pôle éducatif du haut Carriet, ainsi qu'un espace paysager devant le château de Mireport évoquant la mémoire d'un jardin à la française.
- en 2008 : rue H de Sourdis, réfection de la voie et des trottoirs.

Financement des actions d'accompagnement

Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire sont financés à hauteur de 95 % par les crédits spécifiques GPV / contrat de ville / contrat d'agglomération gérés par le Département Habitat et Politique de la Ville de la CUB et à hauteur de 5 % par l'enveloppe de desserte gérée par la Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité.

	Maître d'ouvrage	Montant 100 % TTC	Part DHPV 95 %	Part DOVCP 5 %
Rue des Primevères	CUB	184.644,00	175.412,00	9.232,00
Parvis école et salle de quartier	CUB	243.171,00	231.012,00	12.159,00
Rue du fleuve	CUB	202.740,00	192.603,00	10.137,00
Rue des acacias – parvis – mail	CUB	364.116,00	345.910,00	18.206,00
Parvis Mireport	CUB	526.696,00	500.361,00	26.335,00
Mail St Esprit	CUB	175.160,00	166.402,00	8.758,00
Rue Louis Beydts	CUB	265.536,00	252.259,00	13.277,00
Rue Jacques Thibeault	CUB	482.885,00	458.741,00	24.144,00
Rue H de Sourdis	CUB	158.183,00	150.274,00	7.909,00
Rue N Beaujon	CUB	273.053,00	259.400,00	13.653,00
Lien traversant piéton vélo	CUB	358.800,00	340.860,00	17.940,00
TOTAL		3.234.984,00	3.073.235,00	161.749,00

Les partenaires s'engagent à respecter les coûts d'objectifs des aménagements d'espaces publics tels qu'ils figurent dans la convention, et à ne pas appliquer à ces coûts prévisionnels de formule d'actualisation systématique. Le montant total ci-dessus correspond à l'enveloppe à respecter sans actualisation. Le programme pourra être revu à la baisse si nécessaire pour respecter ce budget. Les modifications substantielles du programme devront faire l'objet d'une validation par la Communauté Urbaine de Bordeaux qui examinera s'il est opportun d'engager un avenant à la convention. Ces coûts prévisionnels sont globaux et intègrent notamment les coûts fonciers, de maîtrise d'œuvre...

Les aménagements de compétence communale (éclairage public, plantation, mobilier urbain) situés sur les voies sous maîtrise d'ouvrage communautaire, ne seront pas réalisés par la Communauté et restent à la charge des communes. Les services de la commune et de la Communauté élaboreront et réaliseront un projet commun cohérent.

L'échéancier de mise en place des crédits pour les actions d'accompagnement est le suivant :

Inscription PPI	2004	2005	2006	2007	Total
DHPV 95 %	0,00	1.500.000,00	1.000.000,00	573.235,00	3.073.235,00
DOVCP 5 %	0,00	0,00	80.000,00	81.749,00	161.749,00
TOTAL	0,00	1.500.000,00	1.080.000,00	654.984,00	3.234.984,00

Ce programme de travaux d'aménagement des espaces publics est complété par le programme de droit commun des travaux concomitants du tramway conformément à la délibération n° 2004/0649 du 24 septembre 2004 pour un montant total prévisionnel de 908.027 euros HT soit 1.086.000 euros TTC.

Les recettes prévisionnelles du FEDER s'élèvent à 676.209,00 euros et celles de ANRU à 676.209,00 euros. Ainsi, la participation résiduelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre des actions d'accompagnement devrait s'élever à 1.352.418 euros H.T.

Montant 100 % TTC	Montant total HT (assiette de subvention)	Recettes FEDER	Recettes ANRU	Part résiduelle CUB
3.234.984,00	2.704.836,00	676.209,00	676.209,00	1.352.418,00

Toutefois et conformément à l'article 15 de la convention ci-jointe, cette dernière pourra faire l'objet d'un avenant en cas de changement du plan de financement d'une opération lié à la modification de la participation financière d'un des signataires de la présente convention.

Participation financière de la CUB au titre du déficit de l'opération de construction démolition

La Communauté Urbaine de Bordeaux participe au déficit du bilan de démolition des 330 logements de la Cité Carriet. Le coût total des dépenses du bilan s'élève à 7.966.000,00 euros. La participation de la Communauté urbaine de Bordeaux est de **770.000,00 euros** et représente 9.67 % du montant global TTC des dépenses prévisionnelles.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Compensation perte auto-financement, relogements démolition :			
Bâtiment 9	102.242,00	ANRU	5.022.001,00
Bâtiment 23/22 (op. urgente)	255.577,00	CUB	770.000,00
Bâtiment 23/22	710.423,00	Conseil Général	268.999,00
Bâtiment 21/20 (op. urgente)	294.038,00	Bailleur (y compris les prêts)	1.905.000,00
Bâtiment 21/20	671.962,00		
Bâtiment 11	483.000,00		
Bâtiment 45	483.000,00		
Bâtiment 24	724.000,00		
Bâtiment 50	499.090,00		
Bâtiment 16	499.090,00		
Bâtiment 10	499.090,00		
Bâtiment 44	748.134,00		
Bâtiment 46	499.090,00		
Bâtiment 47	499.090,00		
Bâtiment 48	499.090,00		
Bâtiment 49	499.090,00		
Total général	7.966.000,00	Total général	7.966.000,00

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux sera versée à la SA d'HLM DOMOFRANCE sur production des ordres de service de démolitions et selon l'échéancier contractuel suivant :

2004	2005	2006	2007	2008	Total
192.500,00	192.500,00	192.500,00	0,00	192.500,00	770.000,00

Autres participations financières de la CUB

Dans le cadre des actions d'accompagnement du projet de renouvellement urbain de la Cité Carriet, il apparaît nécessaire, à titre exceptionnel, de verser, à RFF Maître d'Ouvrage, une participation pour la réalisation de protections phoniques, le long de la voie ferrée. Ce projet fera l'objet d'une convention spécifique multipartite. Le montant de la participation de la communauté s'élève à 260.000 euros.

Egalement, dans le cadre du projet d'élargissement du passage sous voie ferrée, la part des travaux revenant à la Communauté a été évaluée à 310.000 euros et pourrait être versée, sous la forme d'une participation, si l'ensemble de l'ouvrage était réalisé sous maîtrise d'ouvrage RFF. Ce projet fera l'objet d'une convention spécifique multipartite.

Inscription PPI	total	2004	2005	2006
Crédits spécifiques action accompagnement GPV participation fonds de concours	570 000		260 000	310 000

Participation de la CUB sur l'ingénierie des projets de rénovation urbaine.

L'ingénierie du GIP/GPV formalisée dans la convention ci-annexée (article 4.1 de la convention) reprend le dispositif actuel de soutien de la CUB aux opérations de renouvellement urbain. Dans ce cadre, la CUB intervient pour la période 2004/2008 à deux titres :

- pour un montant global de 90.150 € au titre du fonctionnement du GIP pour le renouvellement urbain en site ANRU ;
- pour un montant global de 150.000 € au titre de la mission OPC ainsi que sur le programme d'études sous maîtrise d'ouvrage GIP en site ANRU

Au total, la dépense subventionnable s'élève à 2 251 000 € sur l'ensemble des projets de rénovation urbaine du GPV et la participation financière des autres partenaires est la suivante :

	ANRU	CDC	FEDER	CUB	COMMUNES	TOTAL
PRESTATIONS EN REGIE	240 400 €	180 300 €	90 150 €	90 150 €		601 000 €
PRESTATIONS SOUS TRAITEES	900 000 €	237 500 €	312 500 €	150 000 €	50 000 €	1 650 000 €
TOTAL	1 140 400 €	417 800 €	402 650 €	240 150 €	50 000 €	2 251 000 €

Dans le cadre de l'opération de Lormont Carriet, le montant de cette dépense subventionnable est de 450 200€ pour les 5 ans, avec une subvention de l'Agence de 45 616€ en moyenne par an avec une répartition globale entre financeurs de :

	ANRU	CDC	FEDER	CUB	COMMUNES	TOTAL
PRESTATIONS EN REGIE	48 080 €	36 060 €	18 030 €	18 030 €		120 200 €
PRESTATIONS SOUS TRAITEES	180 000 €	47 500 €	62 500 €	30 000 €	10 000 €	330 000 €
TOTAL	228 080 €	83 560 €	80 530 €	48 030 €	10 000 €	450 200 €

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- d'approuver le projet de renouvellement urbain du quartier Carriet à Lormont tel qu'il est défini dans la convention ci-jointe,
- d'approuver la réalisation des actions accompagnement sus-détaillées pour un montant total de 3.234.984,00 d'euros TTC (95 % soit 3.073.235 euros TTC sur les crédits DHPV fiche n°11 du RIHPV et 5 % soit 161.749,00 euros TTC sur les crédits voies de dessertes),
- d'approuver l'imputation des dépenses correspondantes au compte 2315-23-8220 «actions d'accompagnement aux opérations de construction démolition » d'après l'échéancier suivant :

Inscription PPI	2005	2006	2007	Total
DHPV 95 %	1.500.000,00	1.000.000,00	573.235,00	3.073.235,00
DOVCP 5 %	0,00	80.000,00	81.749,00	161.749,00
TOTAL	1.500.000,00	1.080.000,00	654.984,00	3.234.984,00

- d'approuver l'attribution à la SA d'HLM DOMOFRANCE, maître d'ouvrage de l'opération de construction démolition de la cité Carriet, d'une participation au déficit de l'opération pour un montant total de 770.000,00 euros,
- d'approuver l'imputation de la dépense correspondante au compte 6745-67-72 d'après l'échéancier suivant :

2004	2005	2006	2007	2008	Total
192.500,00	192.500,00	192.500,00	0,00	192.500,00	770.000,00

- d'approuver le principe d'octroi d'une participation à RFF, à titre exceptionnel, d'un montant de 260.000,00 euros pour la réalisation de protections phoniques le long de la voie ferrée. Ce dossier donnera lieu, le moment venu à l'adoption d'une délibération particulière par le Conseil de Communauté.

- d'approuver le principe d'octroi d'une participation à RFF, à titre exceptionnel, d'un montant de 310.000,00 euros pour l'élargissement du passage sous voie ferrée. Ce dossier donnera lieu, le moment venu à l'adoption d'une délibération particulière par le Conseil de Communauté.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention de renouvellement urbain de Lormont Carriet ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 AVRIL 2005

M. JEAN TOUZEAU

